



**L'IMPACT DU PROGRAMME
DE CRÉDIT POUR LES
SECTEURS TRÈS TOUCHÉS
SUR LA FERMETURE
ET LA CROISSANCE
D'ENTREPRISES :**
*DONNÉES PROBANTES DE
LA PANDÉMIE DE COVID-19
DE 2020*

Innovation, Sciences et Développement économique Canada
Direction générale de la petite entreprise
Christi-Anna Durodola and Jiong Tu

2024

L'impact du Programme de crédit pour les secteurs très touchés sur la fermeture et la croissance d'entreprises :
Données probantes de la pandémie de COVID-19 de 2020

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Direction générale de la petite entreprise

Christi-Anna Durodola et Jiong Tu

2024

Cat. No. Iu188-166/2024F-PDF

ISBN 978-0-660-70493-7

Cette publication est disponible sur ic.gc.ca/recherche/pme. This publication is also available in English under the title *The impact of the Highly Affected Sectors Credit Availability Program on business closure and growth: Evidence from the 2020 COVID-19 pandemic*. Pour obtenir une copie papier de cette publication ou un autre format (braille, gros caractères, etc.), veuillez remplir le [formulaire de demande de publication](#) ou contacter :

Centre de services Web

Innovation, Sciences et Développement économique Canada

Édifice C.D. Howe

235, rue Queen

Ottawa, ON K1A 0H5

Canada

Téléphone (sans frais au Canada) : 1 800 328 6189

Téléphone (Ottawa) : 613 954 5031

ATS (pour les personnes malentendantes) : 1 866 694 8389

Heures d'ouverture : de 8 h 30 à 17 h (heure de l'Est)

Courriel : ised-isde@ISED-ISDE.gc.ca

À moins d'indications contraires, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission du ministère de l'Industrie, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, que le ministère de l'Industrie soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit présentée ni comme une version officielle ni comme une copie ayant été produite en collaboration avec le ministère de l'Industrie ou avec son consentement. Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez demander [l'affranchissement du droit d'auteur de la Couronne](#) ou communiquer avec le Centre de services Web (coordonnées ci-dessus).

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par la ministre de la Petite Entreprise, 2024

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	4
1. INTRODUCTION	5
1.1. PROGRAMME DE CRÉDIT POUR LES SECTEURS TRÈS TOUCHÉS (PCSTT)	6
2. DONNÉES	6
3. MÉTHODOLOGIE	13
4. RÉSULTATS	15
4.1. RÉSULTATS DE L'APPARIEMENT	15
4.2. INCIDENCE DE L'UTILISATION DU PRÊT DU PCSST SUR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DES ENTREPRISES	17
4.3. INCIDENCE DE L'UTILISATION DU PRÊT DU PCSST SUR LE TAUX DE FERMETURE DES ENTREPRISES	18
5. CONCLUSION	19
6. RÉFÉRENCES	20
7. ANNEXES	21

RÉSUMÉ

La pandémie de COVID-19 de 2020 a eu des répercussions importantes sur la performance des entreprises dans le monde entier, ce qui a incité les gouvernements à mettre en place des mesures de soutien pour atténuer ses effets négatifs. Au Canada, le gouvernement fédéral a mis en place divers programmes, dont le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT), pour aider les entreprises gravement touchées par la pandémie. Le présent rapport de recherche examine les effets de l'utilisation du PCSTT sur les fermetures et les croissances des entreprises, en tenant compte de leurs caractéristiques, des attributs avant la pandémie et de l'utilisation concomitante d'autres programmes d'intervention du gouvernement, comme les initiatives de la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC) et d'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC). Afin d'isoler l'effet du PCSTT en tenant compte de ces caractéristiques, une méthode statistique largement utilisée dans la recherche empirique a été adoptée afin de comparer la performance des entreprises soutenues par le PCSTT à celle des entreprises qui leur sont semblables mais qui n'ont pas reçu de soutien du PCSTT.

Entre mars et septembre 2021, environ 10 000 entreprises ont reçu de l'aide dans le cadre du PCSTT. Notamment, ces entreprises ont connu une diminution de 5 points de pourcentage des taux de fermeture, définis comme l'absence d'emploi pendant au moins un mois pendant une période déterminée, au cours de la période subséquente de six mois, soit d'octobre 2021 à mars 2022, après l'intervention. Cette estimation indique qu'environ 500 entreprises de moins prestataires du PCSTT seraient restées ouvertes six mois après l'intervention sans le soutien de ce programme. Cette constatation demeure valide même après avoir tenu compte des caractéristiques des entreprises avant la pandémie, des fluctuations saisonnières des fermetures et de l'utilisation d'autres programmes d'intervention liés à la COVID-19 du gouvernement fédéral.

L'analyse révèle également que les entreprises qui bénéficient du PCSTT ont affiché une croissance de l'emploi plus élevée de 0,22 point de pourcentage entre février 2021 et février 2022. Cela signifie qu'en moyenne, les entreprises bénéficiaires du PCSTT auraient embauché deux personnes de moins si elles n'avaient pas reçu l'aide du programme. Cette constatation souligne l'incidence positive du programme sur la croissance des entreprises appuyées.

Les données présentées dans ce rapport mettent en lumière le rôle crucial joué par le PCSTT dans le renforcement de la survie et de la croissance des entreprises face aux défis sans précédent posés par la pandémie de la COVID-19. Les décideurs politiques et les intervenants économiques peuvent tirer de cette étude des leçons précieuses lorsqu'ils conçoivent, mettent en œuvre et évaluent de futures mesures de soutien pour les entreprises qui font face à des crises semblables. Les résultats contribuent à une meilleure compréhension de l'efficacité des programmes d'intervention ciblés et de leurs répercussions sur la reprise économique et la résilience malgré les crises mondiales.

1. INTRODUCTION

Les petites entreprises sont depuis longtemps reconnues comme des moteurs essentiels de l'économie canadienne, comptant pour environ 98 % de toutes les entreprises avec employés et employant environ les deux tiers de la main-d'œuvre¹. En 2019, elles ont contribué collectivement à près du quart du produit intérieur brut (PIB) du Canada². Toutefois, l'émergence de la pandémie de la COVID-19 au premier trimestre de 2020 a présenté des défis sans précédent au secteur des petites entreprises. La pandémie a entraîné la mise en œuvre de mesures qui ont rendu obligatoires des opérations non essentielles intermittentes et l'application de protocoles de distanciation sociale. Par conséquent, cela a entraîné des interruptions temporaires des opérations et des contraintes de capacité, ce qui a eu une incidence particulièrement importante sur les entreprises et les services qui dépendent d'interactions interpersonnelles étroites.

En outre, on a observé une baisse notable de la propriété des entreprises, accompagnée d'une hausse des taux de chômage. Selon [l'Enquête sur le financement et la croissance des petites et moyennes entreprises](#) de 2020, 33 % des petites et moyennes entreprises (PME) ont temporairement fermé leurs portes en raison de la pandémie de COVID-19. Des recherches menées par Beland *et coll.* (2020) et Lemieux (2020) font état d'une réduction de 15 % de la propriété d'entreprise entre février et mai 2020, jumelée à une baisse de 32 % du nombre total d'heures de travail hebdomadaires parmi les employés. De plus, il y a eu une baisse concomitante de 15 % de l'emploi global.

De plus, la performance des petites entreprises a été gravement touchée, plus de 60 % des entreprises ayant connu une baisse de leurs revenus en 2020 par rapport à l'année précédente. En fait, plus du tiers des petites entreprises ont déclaré une réduction importante de leurs revenus de plus de 30 %³. Par ailleurs, la valeur des demandes de prêts du [Programme de financement des](#)

[petites entreprises du Canada](#) a augmenté tout au long de 2020-2021, atteignant des niveaux comparables à ceux observés pendant la récession de 2008. Le Programme de financement des petites entreprises du Canada (PFPEC) est un programme de partage des pertes sur prêts conçu pour faciliter l'accès au financement pour les PME pour créer, élargir, moderniser et améliorer leurs entreprises. Cette augmentation a eu des répercussions disproportionnées sur les entreprises de moins d'un an, dont la majorité avait investi dans des améliorations locatives⁴.

Afin de remédier aux effets néfastes de la pandémie sur le secteur des petites entreprises, le gouvernement canadien a mis en œuvre un éventail de programmes de soutien, dont le Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes (CUEC), la Subvention salariale d'urgence du Canada (SSUC), l'Aide d'urgence du Canada pour le loyer commercial (AUCLC) et le Programme de crédit pour les secteurs très touchés (PCSTT).

La présente étude porte principalement sur l'analyse de l'incidence du PCSTT sur la fermeture et la croissance des petites entreprises canadiennes. En examinant les résultats de ce programme particulier, nous pouvons avoir un aperçu de son efficacité et de ses répercussions sur la reprise du secteur des petites entreprises au Canada.

De plus en plus d'études ont porté sur l'effet de la pandémie sur l'activité économique des entreprises canadiennes (p. ex. Blit *et coll.* 2020 ; Grieder *et coll.* 2021 ; Gu 2020 ; Tam, Sood et Johnston 2020), mais moins de travaux ont été réalisés sur l'effet du soutien gouvernemental sur le rendement des entreprises. Leung et Liu (2022) ont fourni des preuves sur la relation entre l'utilisation de la SSUC et la fermeture et la croissance des entreprises. Leurs principaux résultats indiquent que les entreprises qui ont utilisé la SSUC étaient moins susceptibles de fermer et avaient une croissance de l'emploi supérieure⁵.

¹ Statistique Canada, [Analyse des petites entreprises au Canada, premier trimestre de 2023](#).

² Innovation, Sciences et Développement économique Canada, [Principales statistiques relatives aux petites entreprises 2022](#).

³ Statistique Canada, [Enquête canadienne sur la situation des entreprises, premier trimestre de 2021](#).

⁴ Base de données administrative du PFPEC.

⁵ Statistique Canada, [Le programme de Subvention salariale d'urgence du Canada et la croissance et le taux de survie des entreprises pendant la pandémie de COVID-19 au Canada](#).

1.1. PROGRAMME DE CRÉDIT POUR LES SECTEURS TRÈS TOUCHÉS (PCSTT)

Le PCSTT a été mis en œuvre pour fournir une aide financière aux petites et moyennes entreprises gravement touchées par la pandémie de COVID-19, en particulier celles qui ont connu une baisse de revenus de 50 % ou plus entre 2019 et 2020⁶. Son principal objectif est d'aider les entreprises à couvrir leurs dépenses d'exploitation quotidiennes et d'encourager la croissance à long terme. Le programme a été mis en œuvre par l'intermédiaire de la Banque de développement du Canada (BDC) en collaboration avec les institutions financières canadiennes participantes, offrant des prêts garantis par le gouvernement allant de 25 000 \$ à 1 million de dollars. Les intérêts sur les prêts du PCSTT étaient aussi faibles que 4 %, taux d'intérêt fixe payé mensuellement, amortissement jusqu'à 10 ans sans remboursement du capital pendant 12 mois à compter de la date de l'avance du prêt⁷. De plus, les entreprises qui ont été gravement touchées, comme les chaînes d'hôtels ou de restaurants faisant partie d'une seule entité, peuvent avoir droit à un soutien financier pouvant atteindre 6,25 millions de dollars. Le PCSTT a été actif du 1er février 2021 au 31 mars 2022, au cours duquel environ 17 000 prêts ont été déboursés, totalisant 3,7 milliards de dollars. Le montant moyen du prêt était de 217 000 \$⁸. Toutefois, dans le cadre de notre étude, nous portons notre attention sur les entreprises qui ont reçu le PCSTT entre mars et septembre 2021, ce qui représente environ 65 % du total des prêts déboursés.

2. DONNÉES

Cette étude utilise des données provenant de trois sources principales pour examiner l'incidence du soutien du PCSTT sur la fermeture et la croissance des entreprises prestataires du PCSTT.

Pour être admissibles au PCSTT, les entreprises devaient démontrer une diminution d'au moins 50 % des revenus d'une année à l'autre pendant au moins trois mois au cours de la période de huit mois précédant la date de la demande. De plus, elles devaient fournir une preuve de demande pour la SSUC ou l'AUCLC. Les entreprises admissibles ont commencé à présenter des demandes de prêt dans le cadre du PCSTT à compter de février 2021⁹.

Dans les sections suivantes, nous décrivons les sources de données utilisées dans notre analyse et présentons des statistiques sommaires sur l'utilisation du PCSTT, les caractéristiques entre les entreprises bénéficiaires du PCSTT et celles qui n'ont pas bénéficié du PCSTT, les taux de fermeture d'entreprises et les taux de croissance de l'emploi. La section 3 décrit l'approche méthodologique utilisée pour évaluer l'incidence du programme sur la fermeture et la croissance des petites entreprises qui ont utilisé le PCSTT. Ensuite, la section 4 présente les constatations détaillées de notre analyse d'impact. Enfin, à la section 5, nous présentons nos observations finales et nous participons à une discussion approfondie sur le PCSTT, en tirant des enseignements significatifs de nos recherches.

Les sources comprennent les données mensuelles sur les ouvertures et les fermetures d'entreprises de février 2021 à mars 2022, le Fichier de microdonnées longitudinales des comptes nationaux (FMLCN) pour les années 2019 et 2020, et les données du PCSTT, du CUEC, de l'AUCLC et de la SSUC.

⁶ [PCSTT Canada](#) (en anglais seulement).

⁷ Voir le [Programme de crédit pour les secteurs très touchés \(PCSTT\)](#).

⁸ Banque de développement du Canada, [Statistiques de la Garantie du PCSTT par région et par secteur](#).

⁹ Innovation, Sciences et Développement économique, [La ministre Ng annonce le lancement du Programme de crédit pour les secteurs très touchés](#).

L'analyse est effectuée en couplant les ouvertures d'entreprises aux variables des fichiers du FMLCN, qui comprennent de l'information financière, le nombre d'employés, l'âge, les détails de l'industrie et d'autres caractéristiques de l'entreprise. De plus, les données du PCSTT, du CUEC, de l'AUCLC et de la SSUC sont utilisées pour créer des variables indicatrices. Ces ensembles de données couplées facilitent l'identification des entreprises bénéficiaires du PCSTT et celles qui n'en ont pas profité, ce qui permet de suivre les fermetures et les changements de la taille de l'effectif.

Plus précisément, l'ensemble de données final saisit les entreprises employeurs (au moins un employé) et non-employeurs dans les dossiers du FMLCN de 2019 et de 2020 avec des renseignements mensuels sur la taille de l'effectif et le taux de fermeture de février 2021 à mars 2022¹⁰. L'analyse utilise une variable indicatrice pour déterminer les entreprises qui ont reçu des prêts du PCSTT entre mars 2021 et septembre 2021. Entre mars et septembre 2021, environ 10 000 entreprises ont reçu en moyenne environ 240 000 \$ en prêts du PCSTT. Le tableau 1 montre que les entreprises bénéficiaires du PCSTT ont été plus durement touchées par la pandémie

que les entreprises qui n'ont pas bénéficié du programme. Par exemple, le changement moyen de la taille de l'effectif entre 2019 et 2020 pour les entreprises du PCSTT a diminué, passant de 12 à 9 employés, tandis que les entreprises non bénéficiaires du PCSTT n'ont connu qu'une légère baisse, passant de 11 à 10 employés. Le tableau A1 de l'annexe fait ressortir qu'environ 60 % des entreprises bénéficiaires du PCSTT n'ont connu ni changement ni diminution de la taille moyenne des employés entre 2019 et 2020, comparativement à 22 % des entreprises non bénéficiaires du PCSTT qui font face à une situation semblable.

De plus, le revenu moyen des entreprises bénéficiaires du PCSTT a diminué, passant de 1,6 million de dollars à environ 923 000 \$ entre 2019 et 2020, tandis que les entreprises non bénéficiaires du PCSTT ont affiché une réduction des revenus plus modérée de 1,23 million de dollars à 1,17 million de dollars. De plus, en 2020, le ratio d'endettement total des entreprises du PCSTT était plus élevé, atteignant environ 1,23, comparativement à 0,70 pour les entreprises non bénéficiaires du PCSTT¹¹.

Tableau 1 : Statistiques sur la taille de l'effectif, les revenus et le ratio d'endettement des entreprises

	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>
Nombre moyen d'employés (2019)	11,09	12,38
Nombre moyen d'employés (2020)	10,23	8,64
Revenus (2019)	1 229 430 \$	1 571 571 \$
Revenus (2020)	1 169 971 \$	922 706 \$
Ratio de la dette totale de 2020	0,70	1,23

Sources : Statistique Canada, FMLCN et données des programmes du PCSTT.

Un pourcentage plus élevé d'entreprises qui ont reçu des prêts du PCSTT ont également reçu d'autres aides d'intervention liées à la COVID-19, corroborant la preuve d'une incidence plus importante de la COVID-19 sur les entreprises du PCSTT. Comme l'indiquent les critères d'admissibilité au tableau 2, presque tous les bénéficiaires de prêts du PCSTT ont également reçu au

moins un autre programme d'intervention du gouvernement (96 %), alors qu'environ 31 % seulement des entreprises n'ayant pas bénéficié du PCSTT ont demandé l'aide du gouvernement. Parmi les bénéficiaires, 88 % ont également reçu le CUEC, 77 % ont reçu la SSUC et 43 % ont reçu l'AUCLC.

¹⁰ Environ 1,9 million d'entités commerciales distinctes ont été comptabilisées dans les dossiers du FMLCN de 2019 et de 2020, couplées avec succès aux ouvertures et fermetures d'entreprises. De plus, il convient de noter qu'en raison du nombre limité de bénéficiaires du PCSTT dans l'ensemble de la population, les statistiques descriptives des entreprises non-bénéficiaires du PCSTT sont une approximation assez proche des statistiques sur la population globale des entreprises.

¹¹ Le ratio d'endettement est défini comme le passif à court terme total/actif à court terme total.

Tableau 2 : Pourcentage d'utilisation d'autres programmes de soutien gouvernementaux en réponse à la COVID-19

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)
SSUC	14,8	76,8
CUEC	27,4	87,8
AUCLC	3,2	43,1
N'importe laquelle de ces interventions gouvernementales	31,1	96,2

Sources : Statistique Canada, FMLCN et données des programmes du PCSTT, du SSUC, du CUEC et du AUCLC.

Nous présentons ci-dessous une comparaison des caractéristiques des entreprises qui ont bénéficié du soutien du PCSTT et de celles qui n'en ont pas bénéficié. Des observations dignes de mention concernant l'âge, l'emplacement provincial et les détails de l'industrie sont mises en évidence.

Âge de l'entreprise

Comme le montre le tableau 3, les entreprises bénéficiaires du PCSTT étaient généralement relativement jeunes, avec un âge moyen de 11 ans en 2021, comparativement à la moyenne de 13 ans pour les entreprises non bénéficiaires du PCSTT.

Lorsqu'on examine des fourchettes d'âge précises, une part importante des bénéficiaires du PCSTT (21 %) se situait dans la catégorie des 5 à 7 ans. Notamment, environ la moitié de tous les bénéficiaires du PCSTT avaient moins de 7 ans.

Tableau 3 : Âge des entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires du PCSTT

	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
Âge moyen en 2021	12,7	10,7
Catégorie d'âge (%)		
De 1 à 2 ans	11,48	7,57
De 3 à 4 ans	12,7	19,6
De 5 à 7 ans	15,01	21,4
De 8 à 9 ans	8,17	9,64
De 10 à 14 ans	15,52	16,04
De 15 à 19 ans	11,41	9,68
De 20 à 24 ans	10,00	6,20
De 25 à 29 ans	10,09	5,55
De 30 à 34 ans	5,57	3,81
De 35 à 39 ans	0,01	0,00
40 ans et plus	0,04	0,50

Sources : Statistique Canada, FMLCN et données des programmes du PCSTT.

Emplacement provincial

Comme le montre le tableau 4, les bénéficiaires du PCSTT étaient surreprésentés en Ontario et en Alberta, représentant respectivement 55 % et 18 % du total des bénéficiaires du PCSTT. Par contre, pour les entreprises qui ne sont pas bénéficiaires du PCSTT, les chiffres les plus élevés ont été observés en Ontario et au Québec,

représentant respectivement 40 % et 20 % de ces entreprises. Une plus faible proportion d'entreprises québécoises ont demandé un prêt dans le cadre du PCSTT parce que la province offrait plusieurs programmes de financement et de soutien d'intervention en réponse à la COVID-19¹².

Tableau 4 : Emplacement provincial des entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires du PCSTT

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)
Atlantique	4,8	2,4
Québec	20,0	13,4
Ontario	39,7	55,3
Manitoba	2,7	1,6
Saskatchewan	3,0	1,0
Alberta	14,2	17,9
Colombie-Britannique	15,7	8,4

Sources : Statistique Canada, FMLCN et données des programmes du PCSTT.

Détails sur l'industrie

Le tableau 5 donne un aperçu des profils d'industrie des bénéficiaires de prêts du PCSTT, en soulignant les secteurs touchés de façon disproportionnée par la COVID-19 à la suite de confinements et de mesures de distanciation physique. Les industries de l'hébergement et des services de restauration représentaient 32 % des bénéficiaires du PCSTT, suivi du commerce de détail avec 9 %.

Ces secteurs, en raison de leur contact élevé et de leur orientation vers le public, étaient particulièrement

vulnérables pendant la pandémie, ce qui a entraîné une demande accrue d'aide du PCSTT pour naviguer dans des conditions économiques difficiles. En revanche, les entreprises n'appartenant non bénéficiaires du PCSTT affichaient des distributions différentes dans l'industrie. Les services professionnels, scientifiques et techniques (15 %), suivis de la construction (13 %). Ces industries ont affiché une représentation relativement faible parmi les bénéficiaires du PCSTT, ce qui indique les répercussions variables des restrictions liées aux pandémies dans différents secteurs de l'économie¹³.

¹² L'une de ces initiatives est administrée par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ), qui alloue 4 milliards de dollars pour soutenir les entreprises québécoises en difficulté à cause de la COVID-19, comme il est décrit dans l'article « [La Caisse contribue à l'effort collectif dans le contexte de la COVID-19](#) » du CDPQ. Un autre programme, connu sous le nom de Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), offrait des garanties de prêt d'au moins 50 000 \$ pour remédier aux pénuries de liquidités, comme il est décrit dans l'article « [Une solution à vos défis de liquidités : le Programme d'action concertée temporaire pour les entreprises \(PACTE\)](#) » du CCMM. De plus, le gouvernement du Québec a lancé le Programme actions concertées pour le maintien en emploi (PACME), qui vise à aider les entreprises à mettre en œuvre des mesures de télétravail et à améliorer les compétences de leurs employés qui travaillent maintenant à domicile. Les entreprises admissibles ont eu la possibilité de recevoir des remboursements pouvant atteindre 100 % de leurs dépenses admissibles, avec un plafond de 100 000 \$. Ces dépenses couvraient divers aspects, y compris les frais de formation, l'acquisition d'équipement et les activités liées aux ressources humaines. Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à « [Pandémie de COVID-19 – PACME : les entreprises invitées à contacter les promoteurs collectifs](#) » sur le site Web du gouvernement du Québec. Une liste détaillée des initiatives de soutien liées à la COVID-19 se trouve sur cette page Web : [COVID-19 : Programmes de financement et de soutien financier pour les entreprises en démarrage et les petites entreprises](#).

¹³ Les industries sont déterminées à l'aide des deux premiers chiffres du code SCIAN [Système de classification des industries de l'Amérique du Nord \(SCIAN\) Canada 2017 version 3.0](#).

Tableau 5 : Répartition des entreprises bénéficiaires et non bénéficiaires du PCSTT selon l'industrie

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)
Agriculture, foresterie, pêche et chasse	4,0	0,4
Services publics, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz	0,9	0,6
Construction	12,7	6,2
Fabrication	3,2	4,4
Commerce de gros	3,4	4,3
Commerce de détail	7,1	9,4
Transports et entreposage	6,1	3,5
Industrie de l'information et industrie culturelle	1,5	1,7
Finance et assurances	8,6	1,3
Services immobiliers et services de location et de location à bail	9,8	3,2
Services professionnels, scientifiques et techniques	15,1	8,7
Gestion de sociétés et d'entreprises	1,7	0,2
Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement	4,2	5,7
Services d'enseignement	1,1	3,0
Soins de santé et assistance sociale	6,9	2,3
Arts, spectacles et loisirs	1,5	6,1
Services d'hébergement et de restauration	4,5	31,5
Autres services (sauf les administrations publiques)	7,7	7,7
Total	100	100

Sources : Statistique Canada, FMLCN et données des programmes du PCSTT.

Pour atteindre l'objectif principal de notre analyse, qui est d'évaluer les effets des prêts du PCSTT sur le rendement des entreprises, nous portons notre attention sur l'évaluation de deux résultats principaux : la croissance et la fermeture des entreprises.

La croissance des entreprises est quantifiée en évaluant le changement de l'emploi entre février 2021, le mois précédant l'intervention du PCSTT, et février 2022, un an après l'intervention.

Comme le montre le tableau 6, les données révèlent que les entreprises bénéficiaires du PCSTT affichent un taux de croissance moyen nettement plus élevé que les

entreprises non bénéficiaires. Plus précisément, les entreprises bénéficiaires du PCSTT enregistrent un taux de croissance moyen de 1,2 %, tandis que les autres entreprises affichent une croissance moyenne relativement modeste de 0,25 %.

De février 2021 à février 2022, les entreprises du PCSTT ont observé une augmentation importante de l'emploi, passant d'une moyenne de 6 à 10 employés.

En revanche, les entreprises non bénéficiaires du PCSTT enregistrent un changement plus modeste, les chiffres relatifs à l'emploi passant d'environ 12 à 13 employés.

Tableau 6 : Croissance de la taille de l'entreprise de février 2021 à février 2022

	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
Nombre moyen d'employés (février 2021)	11,73	6,31
Nombre moyen d'employés (février 2022)	12,94	9,50
Taux de croissance moyen (%)	0,25	1,21

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

La fermeture d'entreprise est quantifiée à l'aide des taux de fermeture mensuels. Une entreprise est classée « fermée » si elle a affiché un emploi au cours du mois précédent, mais qu'elle n'a pas enregistré d'emploi au cours du mois en cours, que la fermeture soit temporaire ou permanente¹⁴.

La présente évaluation met particulièrement l'accent sur les taux de fermeture dans les mois qui ont suivi l'intervention.

Afin d'établir une compréhension solide et complète des taux de fermeture des entreprises, nous adoptons deux mesures distinctes.

Mesure un :

Dans la première mesure, nous avons examiné les taux de fermeture sur une période de six mois suivant l'intervention du PCSTT, qui s'étend d'octobre 2021 à mars 2022. Dans ce cas, le taux de fermeture est défini comme le pourcentage d'entreprises ayant connu au moins une fermeture au cours de la période d'observation. Par exemple, à la suite de l'autorisation entre mars et juin 2021, la mesure 1 relative à la période d'observation d'octobre 2021 à décembre 2021 indique si une entreprise a été fermée pendant au moins un mois au cours de cette période d'observation. Nous examinons cette méthode en trois critères distincts :

- La fermeture 1 concerne la période d'observation d'octobre à décembre 2021, qui englobe toutes les entreprises et met particulièrement l'accent sur celles qui ont reçu des prêts du PCSTT entre mars et juin 2021.
- La fermeture 2 porte sur la période de janvier 2022 à mars 2022, en examinant toutes les entreprises, tout en mettant l'accent sur celles qui ont reçu l'appui du PCSTT entre juillet et septembre 2021, ce qui donne suffisamment de temps après l'intervention pour l'observation.
- La fermeture 3 examine le taux de fermeture pendant toute la période d'observation d'octobre 2021 à mars 2022, qui englobe toutes les entreprises.

Le tableau 7 donne une représentation statistique qui corrobore les résultats des taux de fermeture, indiquant que les bénéficiaires du PCSTT affichent systématiquement des taux de fermeture inférieurs comparativement aux entreprises non bénéficiaires du PCSTT. La plus grande différence dans le taux de fermeture entre les entreprises prestataires et non-prestataires du PCSTT a été observée à la fermeture 3 à 4 points de pourcentage.

¹⁴ Statistique Canada, [Données mensuelles sur les ouvertures et fermetures d'entreprises : séries expérimentales pour le Canada, les provinces et territoires et les régions métropolitaines de recensement](#).

Tableau 7 : Fermeture d'entreprise (mesure un)

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)	Différence (Non-bénéficiaires du PCSTT - bénéficiaires du PCSTT)
Fermeture 1 (cohorte de mars à septembre)	6,4	5,7	0,7
Fermeture 1 (cohorte de mars à juin)	6,4	5,5	0,9
Fermeture 2 (cohorte de mars à septembre)	11,1	8,3	2,8
Fermeture 2 (cohorte de juillet à septembre)	11,1	8,7	2,4
Fermeture 3 (cohorte de mars à septembre)	16,7	12,6	4,1

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Mesure deux :

Dans notre deuxième approche, nous visons à évaluer les fermetures d'entreprises à intervalles d'un, de trois et de six mois après le versement de leurs prêts du PCSTT, en utilisant le mois d'autorisation de prêt respectif comme point de référence. Par exemple, après une autorisation en mars 2021, nous déterminons si une entreprise a été fermée en avril 2021 (un mois après l'autorisation), en juin 2021 (trois mois après l'autorisation) ou en septembre 2021 (six mois après l'autorisation).

Toutefois, il est difficile de traiter avec des entreprises non bénéficiaires qui n'ont pas de dates d'autorisation explicites. Pour régler ce problème, nous utilisons une technique de randomisation qui attribue des mois d'autorisation aux entreprises non visées par le PCSTT en fonction de la répartition observée entre les entreprises visées par le PCSTT au cours des sept mois qui s'étendent de mars 2021 à septembre 2021¹⁵. Par la suite, nous calculons les taux de fermeture pour les intervalles d'un, de trois et de six mois. Par exemple, les entreprises autorisées en mars 2021 sont évaluées pour les taux de fermeture en avril, juin et septembre 2021 pour toutes les entreprises prestataires du PCSTT et pour l'échantillon d'entreprises non bénéficiaires du PCSTT qui ont obtenu le mois d'autorisation de mars, ce qui représente respectivement les intervalles d'un, de trois et de six mois. Des intervalles semblables sont appliqués aux mois d'autorisation subséquents.

Ce qui distingue cette méthode, c'est que l'autre approche aurait consisté à comparer les entreprises du PCSTT ayant des mois d'autorisation différents aux taux de fermeture de toutes les entreprises non bénéficiaires du PCSTT pour le mois d'intérêt en question. Par exemple, au moment d'évaluer les taux de fermeture de six mois pour les entreprises de PCSTT autorisées en mars 2021, l'alternative aurait consisté à les comparer aux taux de fermeture de toutes les entreprises non bénéficiaires du PCSTT en septembre 2021.

Grâce à notre méthode, nous nous assurons que la comparaison est faite avec un sous-ensemble distinct d'entreprises non bénéficiaires du PCSTT qui ont été attribuées comme cohortes de mars. Cette approche devient particulièrement utile lors de l'évaluation des taux de fermeture des cohortes PCSTT autorisées en juin 2021, trois mois après l'autorisation, car la méthodologie fait en sorte que les taux de fermeture comparables des cohortes non PCSTT en septembre 2021 diffèrent des taux de fermeture de toutes les entreprises non PCSTT, étant donné que seul un sous-ensemble précis d'entreprises non PCSTT est désigné comme les cohortes de juin.

¹⁵ La randomisation est opérationnelle à l'aide d'une simple technique de randomisation dans Stata qui attribue aléatoirement un numéro d'identité à chaque firme non-PCSTT, triant les firmes par ce nouveau numéro d'identification, puis attribuant manuellement des mois d'autorisation de pseudo prêt à l'échantillon non-PCSTT qui correspond à la proportion des firmes PCSTT dans chaque mois d'autorisation. Par exemple, si 13 % des entreprises du PCSTT ont un mois d'autorisation de mars, nous attribuons à 13 % des entreprises qui n'ont pas l'autorisation de mars un mois d'autorisation de pseudo prêt à des entreprises non-visées par le PCSTT.

Le tableau 8 montre que les taux de fermeture des entreprises bénéficiaires du PCSTT sont systématiquement inférieurs à ceux des autres entreprises. La plus grande différence dans le taux de fermeture entre les entreprises prestataires et non-prestataires du PCSTT a été observée six mois après l'intervention, à 0,6 point de pourcentage.

Tableau 8 : Fermeture d'entreprise (mesure deux)

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)	Différence (Non-bénéficiaires du PCSTT – bénéficiaires du PCSTT)
Fermeture après 1 mois	1,9	1,7	0,2
Fermeture après 3 mois	2,1	1,9	0,2
Fermeture après 6 mois	2,6	2,0	0,6

Source : Statistique Canada, FMLCN; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Ces deux méthodes de saisie des fermetures d'entreprises permettent de comprendre l'effet du PCSTT. La première mesure tient compte des chocs mensuels du cycle économique, de la saisonnalité et d'autres facteurs externes ayant une incidence sur les taux de fermeture mensuels.

Alors que la deuxième mesure évite de capter les chocs du cycle économique en randomisant les dates d'autorisation des pseudo prêts des non-bénéficiaires.

3. MÉTHODOLOGIE

Dans notre recherche économique, une considération fondamentale tourne autour des différences observables possibles dans les caractéristiques au niveau de l'entreprise entre celles qui ont reçu le soutien du PCSTT et celles qui n'en ont pas bénéficié. En raison de l'exigence d'une baisse minimale de 50 % des revenus en tant qu'admissibilité à un prêt du PCSTT, une simple comparaison des taux de croissance et de fermeture entre les deux groupes produirait des estimations biaisées parce que les entreprises lourdement touchées par la pandémie étaient plus susceptibles de se choisir elles-mêmes dans l'emprunt du PCSTT.

Pour répondre aux préoccupations en matière de comparabilité et établir un lien significatif entre l'utilisation du PCSTT et la croissance et la fermeture des entreprises participantes, nous nous inspirons de l'approche de Lin et Ye (2009), en utilisant une méthodologie d'appariement du score de propension (ASP), plus précisément en employant l'appariement des voisins les plus proches. Cela vise à créer une sélection plus équilibrée d'entreprises non bénéficiaires du PCSTT aux fins de comparabilité dans notre analyse.

L'ASP est une technique statistique largement utilisée dans la recherche empirique pour produire une estimation bien définie de l'effet moyen du traitement sur les observations traitées. Elle fonctionne en atténuant le biais de sélection en harmonisant les observations traitées et non traitées, en fonction de leur probabilité estimée de recevoir un traitement (Rubin, 1973). Dans notre contexte, cette probabilité se rapporte à l'utilisation des prêts de PCSTT.

Cette technique repose sur deux hypothèses essentielles : l'hypothèse de soutien commun et l'hypothèse d'état « non confondu » (Rosenbaum et Rubin, 1983). L'hypothèse de soutien commun garantit que les appariements peuvent être identifiés pour chaque unité traitée et nécessite un chevauchement dans la distribution des scores de propension entre les groupes traités et les groupes non traités. D'autre part, l'hypothèse d'état « non confondu » implique qu'elle n'est pas liée aux résultats possibles, compte tenu des covariables observées, la différenciation entre le groupe traité et le groupe non traité.

Cela est essentiel pour s'assurer que les groupes restent comparables après appariement. Lorsque des variables explicatives adéquates sont disponibles et que ces deux hypothèses sont respectées, les chercheurs recourent généralement au test t pour évaluer l'équilibre après appariement (Stuart, 2010).

Le critère de l'équilibre consiste à comparer les moyennes des covariables entre les cas traités et les cas non traités appariés afin de déterminer l'équilibre. En règle générale, la différence normalisée ne devrait pas dépasser 10 % (Ho *et coll.*, 2007).

Une fois que l'ensemble de données apparié satisfait à l'évaluation de l'équilibre, l'ASP offre des estimations non biaisées, conditionnelles aux hypothèses communes de soutien et de non-confusion, dans l'évaluation des effets du traitement dans les situations d'observation où l'assignation aléatoire du traitement n'est pas possible.

De nombreuses études portant sur l'incidence du programme ou de la politique, comme la nôtre, ont utilisé l'ASP aux fins d'analyse (Huang et Rivard, 2019; Leuven et Sianesi, 2018; Gebrehiwot et Van der Veen, 2015; Lin et Ye, 2009; Dehejia et Wahba, 2002).

La méthodologie d'ASP se déroule selon deux étapes clés, tel qu'il est indiqué ci-dessous :

→ **Première étape : Estimation du score de propension**

L'étape initiale comporte l'estimation des probabilités prédites pour chaque observation au moyen d'un modèle de régression logistique, où la variable dépendante est un indicateur de participation au PCSTT, noté par $pcstt_i$. Le modèle est exprimé comme suit :

$$pcstt_i = \beta X_i + \alpha_1 gov_i + \alpha_2 \log Revenus_{19} + \alpha_3 RatioEndettementTotal_{20} + u_i.$$

Ici, $pcstt_i$ est une variable binaire représentant si l'entreprise a reçu le soutien dans le cadre du PCSTT entre mars et septembre 2021. La probabilité d'utilisation du PCSTT repose sur un vecteur de caractéristiques de l'entreprise, contenu dans X_i , qui comprend des facteurs comme l'industrie, la taille de l'effectif en février 2021, l'âge de l'entreprise en 2021, et l'emplacement provincial de l'entreprise. De plus, la probabilité dépend des finances d'une entreprise, plus spécifiquement, $\log Revenus_{19}$, qui représentent le logarithme des revenus totaux en 2019, et $RatioEndettementTotal_{20}$, le ratio passif-total-dette en 2020¹⁶. La variable binaire gov_i , prend la valeur de 1 si l'entreprise a utilisé au moins un des trois autres programmes d'intervention gouvernementale pendant la pandémie de COVID-19 (c.-à-d. SSUC, CUEC ou AUCLC)¹⁷. Les résultats du modèle logistique de la première étape sont présentés au tableau A5 de l'annexe.

→ **Deuxième étape : Estimation des effets moyens de traitement sur les traités**

L'étape suivante consiste à faire une estimation directe de l'effet moyen du traitement sur le groupe traité (EMTT), l'EMTT mesure la différence moyenne des résultats entre les entreprises traitées (bénéficiaires du PCSTT) et les entreprises comparables non traitées (non-bénéficiaires du PCSTT). Les résultats tels que définis dans la section précédente sont la croissance des entreprises et la fermeture des entreprises prestataires du PCSTT. Si l'on suppose les hypothèses sous-jacentes que l'ASP se tient, cette comparaison nous permet de quantifier l'effet causal de l'utilisation du PCSTT pour les entreprises prestataires du PCSTT. Du point de vue mathématique, l'EMTT est calculé ainsi :

$$E(\alpha_{EMTT}) = E(Y^T | S = 1, X) - E(Y^C | S = 0, X),$$

¹⁶ Bien que les entreprises devaient démontrer une diminution minimale de 50 % d'une année à l'autre des revenus entre trois et huit mois précédant leur demande, nous ne pouvions pas incorporer le critère spécifique à notre approche de modélisation en raison de la limite des données. Toutefois, nous avons inclus d'autres critères pertinents dans notre modèle, comme des variables servant d'approximation du déclin du revenu telles que la participation à d'autres programmes d'intervention du gouvernement. De plus, nos constatations sont demeurées relativement uniformes lorsque nous avons effectué le modèle avec des spécifications identiques, y compris la croissance du revenu entre 2019 et 2020, tout en excluant la variable ' $\log Revenus_{19}$ '.

¹⁷ Il peut y avoir une certaine variabilité dans la manière dont les variables binaires des interventions gouvernementales se répercutent sur la participation au PCSTT. Par exemple, le fait de recevoir la SSUC (qui, mis à part le moment, comporte certaines similitudes avec l'admissibilité au PCSTT) peut avoir un effet différent par rapport au fait de recevoir le CUEC. De même, le fait de recevoir la SSUC pendant une longue période, comme six mois, peut varier du fait de la recevoir pendant seulement un mois. Toutefois, nos résultats maintiennent un niveau élevé d'uniformité même lorsque nous introduisons des variations dans les spécifications du modèle pour les variables binaires représentant ces interventions gouvernementales. À titre d'exemple, nous avons utilisé des marqueurs distincts pour les deux programmes d'admissibilité nécessaires (SSUC et AUCLC) et un marqueur distinct pour le CUEC. De plus, notre coefficient estimé montre une uniformité dans l'ensemble des diverses spécifications de modèles, y compris l'utilisation de l'appariement exact selon l'industrie et l'utilisation de variables continues pour l'âge de l'entreprise.

où α_{EMTT} représente l'effet moyen de traitement sur les traités, Y^T et Y^C sont respectivement les résultats obtenus par les observations du groupe des traités et ceux du groupe contrôle, S est une variable binaire représentant la participation au programme et X est un vecteur de variables observables.

En appliquant cette approche à deux étapes, nous visons à quantifier les répercussions des prêts du PCSTT sur la fermeture d'entreprises et la croissance des entreprises bénéficiaires du PCSTT en comparant des entreprises visiblement similaires. La méthodologie d'appariement du score de propension réduit le biais de sélection qui affecte l'utilisation du PCSTT et le rendement de l'entreprise.

4. RÉSULTATS

4.1. RÉSULTATS DE L'APPARIEMENT

Après avoir affiné notre groupe d'échantillonnage afin de parvenir à un équilibre amélioré entre les entreprises bénéficiaires du PCSTT et celles qui ne sont pas bénéficiaires du PCSTT, les résultats de l'appariement sur le nouvel échantillon sélectionné, les différences dans les variables des résultats ont été recalculées¹⁸. Comme le montre le tableau 9, l'analyse de la croissance de l'emploi

des entreprises continue de révéler une distinction entre les entreprises bénéficiaires du PCSTT et celles qui ne le sont pas. Plus particulièrement, les données révèlent une croissance moyenne de l'emploi de 0,24 % pour les non-bénéficiaires, comparativement à une croissance plus marquée de 1,3 % pour leurs homologues bénéficiaires du PCSTT.

Tableau 9 : Croissance des entreprises entre février 2017 et février 2022

	Avant l'ASP		Après l'ASP	
	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
Nombre moyen d'employés (février 2021)	11,73	6,31	10,30	7,01
Nombre moyen d'employés (février 2022)	12,94	9,50	11,10	10,52
Taux de croissance moyen (%)	0,25	1,21	0,24	1,28

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Le tableau 10 montre le contraste entre les résultats de fermetures d'entreprises observées entre les entreprises bénéficiant du PCSST et celles qui n'en bénéficient pas. Les entreprises bénéficiant du PCSST continuent de montrer un taux de fermeture plus faible lorsqu'elles sont comparées à leurs homologues n'en bénéficiant pas.

Si l'on emploie la première mesure d'analyse de fermeture d'entreprises, la différence dans les taux de fermeture a augmenté de façon marginale à la suite de l'ASP dans les distinctions entre les entreprises bénéficiant du PCSST et celles qui n'en bénéficient pas.

¹⁸ Notre groupe d'échantillon affiné tombe dans la fourchette de soutien commun et a réussi le test d'équilibre univarié ou multivarié, ce qui signifie que le biais de pourcentage pour toutes nos covariables reste en dessous du seuil de 10 %. (Veuillez consulter le tableau A6 de l'annexe pour les résultats du test d'équilibre). Ce résultat indique un degré élevé de comparabilité entre les unités traitées et non traitées. De plus, la répartition du chevauchement entre les entreprises traitées et non traitées est également considérée comme satisfaisante.

De plus, l'application de la deuxième méthode afin de quantifier les disparités dans la fermeture d'entreprises donnait, de la même façon, une augmentation mineure de la distinction entre les entreprises bénéficiant du PCSST et celles qui n'en bénéficient pas.

Par exemple, l'écart entre les taux de fermeture un mois après l'intervention, qui se situaient à 0,2 point de pourcentage avant l'ASP, s'est élargi à 0,4 point de pourcentage.

De même, la différence du taux de fermeture six mois après l'intervention a également connu une légère augmentation après l'ASP, passant du taux initial de 0,6 point de pourcentage à 0,7. Ces constatations renforcent collectivement la notion que les entreprises bénéficiant du PCSST montraient une perspective de fermeture d'entreprises beaucoup plus favorable par rapport à leurs homologues observés ne recevant pas le PCSST¹⁹.

Tableau 10 : Taux de fermeture des entreprises

		Avant l'ASP			Après l'ASP		
		<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Différence (Non-bénéficiaires du PCSTT – bénéficiaires du PCSTT)</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Différence (Non-bénéficiaires du PCSTT – bénéficiaires du PCSTT)</i>
1	Fermeture 1 (cohorte de mars à septembre)	6,4	5,7	0,7	6,8	5,7	1,1
	Fermeture 1 (cohorte de mars à juin)	6,4	5,5	0,9	6,8	5,5	1,3
	Fermeture 2 (cohorte de mars à septembre)	11,1	8,3	2,8	12,0	8,5	3,5
	Fermeture 2 (cohorte de juillet à septembre)	11,1	8,7	2,4	12,0	8,8	3,2
	Fermeture 3 (cohorte de mars à septembre)	16,7	12,6	4,1	17,3	12,9	4,4
2	Fermeture après 1 mois	1,9	1,7	0,2	2,1	1,7	0,4
	Fermeture après 3 mois	2,1	1,9	0,2	2,2	1,9	0,3
	Fermeture après 6 mois	2,6	2,0	0,6	2,9	2,1	0,8

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

¹⁹ Les autres résumés statistiques et caractéristiques des entreprises après l'ASP sont présentés à l'annexe B.

4.2. INCIDENCE DE L'UTILISATION DU PRÊT DU PCSST SUR LA CROISSANCE DE L'EMPLOI DES ENTREPRISES

Les tableaux 11 et 12 fournissent un aperçu exhaustif des effets moyens du traitement estimés associés à l'utilisation des prêts du PCSST entre mars et septembre 2021. Ces tableaux montrent les résultats quantifiés de l'incidence des prêts du PCSST sur la fermeture des entreprises et sur la croissance de la taille de l'entreprise.

Les résultats des effets moyens du traitement estimés pour les entreprises bénéficiaires du PCSST, montrés au tableau 11, fournissent la preuve significative sur le plan statistique à un niveau de signification de 5 %, ce qui

laisse entendre que l'utilisation du prêt du PCSST est associée à une augmentation du taux de croissance moyenne de la taille des entreprises. Plus spécifiquement, nos résultats révèlent que les entreprises bénéficiaires du PCSST connaissent une hausse de 0,22 point de pourcentage de la taille de l'effectif après avoir reçu un prêt du PCSST.

L'estimation laisse entendre qu'en moyenne, les entreprises bénéficiant du PCSST pourraient compter deux employés de moins au total si elles n'avaient pas participé au programme.

Tableau 11 : Résultats de l'EMTT pour la croissance de la taille de l'entreprise

Échantillon	Bénéficiaires du PCSTT	Non-bénéficiaires du PCSTT	Différence	t-stat
EMTT	1,277	1,055	0,223**	3,04

** Indique un niveau de signification de 5 %.

Source : Statistique Canada, FMLCN; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

4.3. INCIDENCE DE L'UTILISATION DU PRÊT DU PCSTT SUR LE TAUX DE FERMETURE DES ENTREPRISES

Le tableau 12 présente les résultats sur les taux de fermeture des entreprises. Notamment, il existe d'importantes preuves statistiques appuyant l'affirmation que la mise en œuvre des prêts du PCSSST avait eu une incidence sur la réduction du taux de fermeture des entreprises bénéficiaires.

En examinant les conséquences immédiates de l'intervention du PCSTT, notre analyse révèle une diminution des taux de fermeture. En se penchant sur dynamique temporelle des taux de fermeture après l'intervention du PCSTT, un schéma convaincant apparaît. L'analyse du taux de fermeture effectuée six mois après la période d'intervention pour toutes les entreprises bénéficiaires du PCSTT révèle une diminution importante et statistiquement significative de 5 points de pourcentage.

Cette diminution est notamment cohérente lorsque nous examinons le taux de fermeture à deux intervalles distincts de trois mois : le premier va d'octobre à décembre 2021, enregistrant une diminution de 2,5 de points de pourcentage, et l'intervalle suivant allant de

janvier à mars 2022, indiquant une réduction de 2,8 points de pourcentage, comme il est indiqué à la partie 1 du tableau 12. Dans un contexte macroéconomique, les résultats signifient que, sans l'intervention du PCSTT, environ 500 entreprises bénéficiaires du PCSTT de moins seraient restées opérationnelles entre octobre et mars 2021.

La réduction du taux de fermeture reste systématiquement inférieure pour les entreprises bénéficiant du PCSTT au moment d'évaluer le taux de fermeture, un, trois et six mois après l'intervention. Au cours du premier mois suivant l'intervention, le taux de fermeture a diminué 0,8 point de pourcentage, et cette tendance positive s'est poursuivie six mois après l'intervention, avec un taux de réduction de 0,9 point de pourcentage (tableau 12, partie 2). Ces estimations signifient qu'environ 80 à 90 entreprises de moins ayant bénéficié du PCSTT seraient opérationnelles chaque mois sans le PCSTT. Il vaut la peine de mentionner que le taux de fermeture observé trois mois après l'intervalle a affiché un recul de 0,4 point de pourcentage, même si ce recul particulier n'est pas statistiquement significatif.

Tableau 12 : Résultats de l'EMTT pour la fermeture d'entreprises

	Bénéficiaires du PCSTT	Non-bénéficiaires du PCSTT	Différence	t-stat
Fermeture 1 (octobre à décembre)	5,7	8,2	-2,5**	-6,09
1 Fermeture 2 (janvier à mars)	8,5	11,3	-2,8**	-5,77
Fermeture 3 (octobre à mars)	12,9	17,9	-5,0**	-8,53
Fermeture après 1 mois	1,7	2,4	-0,8**	-3,31
2 Fermeture après 3 mois	1,9	2,3	-0,4	-1,67
Fermeture après 6 mois	2,1	3,0	-0,9**	-3,63

** Indique un niveau de signification de 5 %.

Source : Statistique Canada, FMLCN; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

L'exploration de l'hétérogénéité dans différentes cohortes du PCSTT montre la robustesse de nos résultats. En évaluant le taux de fermeture au moins trois mois après l'intervention, en particulier entre octobre et décembre 2021 pour les entreprises qui ont reçu le PCSTT entre mars et juin 2021, et entre janvier et mars 2022 pour les entreprises qui ont reçu un prêt entre

juillet et septembre 2021, nous observons des effets statistiquement significatifs. Les taux de fermeture pour ces cohortes ont montré une différence de 2,1 points de pourcentage et de 3,3 points de pourcentage respectivement, tous deux en faveur des entreprises bénéficiant du PCSTT, renforçant l'incidence bénéfique du PCSTT sur les taux de fermeture (tableau 13).

Tableau 13 : Résultat de l'EMTT pour la fermeture d'entreprise par cohorte du PCSTT

Cohorte de mars à juin seulement				
	<i>Bénéficiaires du PCSTT</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT</i>	<i>Différence</i>	<i>t-stat</i>
Fermeture 1 (octobre à décembre)	5,5	7,6	-2,1**	-4,30
Cohorte de juillet à septembre seulement				
	<i>Bénéficiaires du PCSTT</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT</i>	<i>Différence</i>	<i>t-stat</i>
Fermeture 2 (janvier à mars)	8,8	12,1	-3,3**	-3,82

** Indique un niveau de signification de 5 %.

Source : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

En résumé, notre analyse des taux de fermeture après l'intervention du PCSTT fait régulièrement état de reculs statistiquement significatifs des taux de fermeture des entreprises bénéficiaires.

Cela souligne le rôle essentiel des prêts du PCSTT pour appuyer les entreprises afin qu'elles restent ouvertes pendant la pandémie.

5. CONCLUSION

Cette étude fournit une évaluation de l'effet de traitement des prêts du PCSTT pour les entreprises qui ont reçu ces prêts entre mars et septembre 2021. Au moyen de l'appariement du score de propension, nous avons démontré que l'incidence des prêts du PCSTT chez les bénéficiaires de prêts est statistiquement significative en ce qui a trait à la croissance de l'emploi après la pandémie et la réduction des fermetures d'entreprises.

Nos résultats soulignent l'incidence positive des prêts du PCSTT sur le rendement des entreprises bénéficiaires. En moyenne, l'utilisation des prêts du PCSTT a été associée à une augmentation de 0,22 point de pourcentage de la croissance des entreprises entre février 2021 et février 2022.

De plus, l'intervention était liée à une baisse de 5 points de pourcentage des taux de fermeture d'entreprises six mois après la période d'intervention.

Les résultats révèlent que le PCSTT a aidé les entreprises à croître et à rester ouvertes dans la foulée de la pandémie de COVID-19.

Pris ensemble, les constatations offrent un aperçu de l'importance des mesures de soutien ciblées pour les entreprises pendant des périodes difficiles. Comme les décideurs politiques et les parties prenantes continuent de naviguer dans un paysage économique en évolution, la présente étude contribue à évaluer et à comprendre les stratégies efficaces visant à promouvoir la vitalité et la résilience des entreprises. Des recherches futures pourraient également être entreprises pour déterminer le coût final du programme HASCAP lorsque les prêts seront remboursés sur leur période de dix ans.

6. RÉFÉRENCES

Beland, Louis-Philippe, Oluwatobi Fakorede et Derek Mikola. « Short-term effect of COVID-19 on self-employed workers in Canada », *Canadian Public Policy* vol. 46.S1 (2020), p. S 66 à S81.

Blit, Joel, Mikal Skuterud et Michael R. Veall. « The pandemic and short-run changes in output, hours worked and labor productivity: Canadian evidence by industry », *International Productivity Monitor*, vol. 39 (2020), p. 16 à 32.

Dehejia, Rajeev H. et Sadek Wahba. « Propensity score-matching methods for nonexperimental causal studies », *Review of Economics and Statistics*, vol. 84.1 (2002), p. 151 à 161.

Gebrehiwot, Tagel et Anne van der Veen. « Estimating the impact of a food security program by propensity-score matching », *Journal of Development and Agricultural Economics*, vol. 7.1 (2015), p. 38 à 47.

Grieder, Timothy, et coll. *Évaluation préliminaire de l'impact de la COVID-19 sur la santé financière des entreprises canadiennes, 2021-8*, Banque du Canada, 2021.

Gu, Wulong. *Répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 sur les entreprises canadiennes de toutes les catégories de taille*. Statistique Canada, 2020.

Ho, Daniel E. et coll. « Matching as nonparametric preprocessing for reducing model dependence in parametric causal inference », *Political analysis*, vol. 15.3 (2007), p. 199 à 236.

Lemieux, Thomas et coll. « Initial impacts of the COVID-19 pandemic on the Canadian labour market », *Canadian Public Policy*, vol. 46.S1 (2020), p. S 55 à S65.

Leuven, Edwin et Barbara Sianesi. "PSMATCH2: Stata module to perform full Mahalanobis and propensity score matching, common support graphing, and covariate imbalance testing" (2018).

Lin, Shu et Haichun Ye. « Does inflation targeting make a difference in developing countries? », *Journal of Development Economics*, vol. 89.1 (2009), p. 118 à 123.

Lyming Huang et Patrice Rivard. « Programme de financement des petites entreprises du Canada: Analyse de l'impact économique, Juillet 2019 », Direction générale de la petite entreprise, 2019.

Rubin, Donald B. « Matching to remove bias in observational studies », *Biometrics* (1973), p. 159 à 183.

Rosenbaum, Paul R. et Donald B. Rubin. « The central role of the propensity score in observational studies for causal effects », *Biometrika*, vol. 70.1 (1983), p. 41 à 55.

Smart, Michael et coll. « The Employment Effects of a Pandemic Wage Subsidy », (2023).

Stuart, Elizabeth A. « Matching methods for causal inference: A review and a look forward », *Statistical science: a review journal of the Institute of Mathematical Statistics*, vol. 25.1 (2010), p. 1.

Tam, Stephanie, Shivani Sood, and Chris Johnston. *Les répercussions de la COVID-19 sur les petites entreprises au Canada, troisième trimestre de 2020*, Statistique Canada, 2020.

7. ANNEXES

Annexe A : Tableaux supplémentaires

Tableau A1 : Croissance moyenne de la taille entre 2019 et 2020

	Avant l'ASP		Après l'ASP	
	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>
Aucune croissance	14,97	42,11	48,47	37,44
Augmentation	7,45	17,35	23,57	18,41
Croissance	6,78	22,82	22,75	25,29
Croissance (>100 %)	70,81*	17,73	5,21	18,85
Total	100	100	100	100

* La majorité de ces entreprises sont des entreprises sans employés et une entreprise avec employés en 2019 qui ont augmenté la taille de leur effectif en 2020.

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau A2 : Âge de l'entreprise en 2021

Âge	Avant l'ASP		Après l'ASP	
	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>
De 1 à 2	11,48	7,57	3,69	6,02
De 3 à 4	12,7	19,6	10,50	19,09
De 5 à 7	15,01	21,4	14,73	21,8
De 8 à 9	8,17	9,64	8,78	9,66
De 10 à 14	15,52	16,04	17,69	16,18
De 15 à 19	11,41	9,68	13,64	9,95
De 20 à 24	10	6,2	10,27	6,84
De 25 à 29	10,09	5,55	11,05	5,87
De 30 à 34	5,57	3,81	9,53	4,26
De 35 à 39	0,01	0	0,03	0
40 ans et plus	0,04	0,5	0,11	0,33
Total	100	100	100	100

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau A3 : Taille de l'effectif en 2021

Nombre d'employés	Avant l'ASP		Après l'ASP	
	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>
0	22,75	39,14	14,32	33,71
De 1 à 2	34,29	13,27	36,48	13,68
De 3 à 4	13,26	11,42	14,38	12,36
De 5 à 7	10,15	11,3	11,56	12,31
De 8 à 9	3,76	4,89	4,44	5,57
De 10 à 14	5,32	8,06	6,36	9,00
De 15 à 24	4,34	6,67	5,25	7,56
De 25 à 49	3,26	3,93	3,93	4,35
De 50 à 99	1,62	0,99	1,92	1,10
De 100 à 2 499	1,22	0,33	1,36	0,38
2 500 et plus	0,03	0	0	0
Total	100	100	100	100

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau A4 : Taille de l'effectif en 2022

Nombre d'employés	Avant l'ASP		Après l'ASP	
	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Non-bénéficiaires du PCSTT (%)</i>	<i>Bénéficiaires du PCSTT (%)</i>
0	20,5	34,4	16,51	28,77
De 1 à 2	34,03	11,24	33,75	11,57
De 3 à 4	13,3	9,57	13,69	10,14
De 5 à 7	10,46	10,72	11,29	11,52
De 8 à 9	4,03	5,37	4,51	5,99
De 10 à 14	5,77	9,45	6,57	10,38
De 15 à 24	4,9	9,12	5,67	10,29
De 25 à 49	3,76	7,08	4,37	8,05
De 50 à 99	1,86	2,4	2,14	2,59
De 100 à 2 499	1,36	0,64	1,48	0,7
2 500 et plus	0,04	0	0,01	0
Total	100	100	100	100

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau A5 : Résultats de la régression

PCSTT	Coefficient	Erreur-type	z	P>z	[Intervalle de confiance à 95 %]	
Industrie						
<i>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Services publics, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</i>	-0,047	0,093	-0,500	0,614	-0,228	0,135
<i>Construction</i>	-0,333**	0,075	-4,450	0,000	-0,479	-0,186
<i>Fabrication</i>	-0,038	0,076	-0,500	0,617	-0,187	0,111
<i>Commerce de gros</i>	-0,026	0,076	-0,340	0,732	-0,175	0,123
<i>Commerce de détail</i>	-0,095	0,074	-1,270	0,204	-0,241	0,051
<i>Transports et entreposage</i>	-0,306**	0,077	-4 000	0,000	-0,456	-0,156
<i>Industrie de l'information et industrie culturelle</i>	0,168**	0,082	2,040	0,041	0,007	0,330
<i>Finance et assurances</i>	-0,192**	0,084	-2,290	0,022	-0,356	-0,027
<i>Services immobiliers et services de location et de location à bail</i>	0,022	0,077	0,280	0,780	-0,130	0,173
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	-0,136*	0,075	-1,820	0,069	-0,282	0,010
<i>Gestion de sociétés et d'entreprises</i>	-0,038	0,130	-0,290	0,770	-0,293	0,217
<i>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</i>	0,153**	0,075	2,030	0,042	0,005	0,301
<i>Services d'enseignement</i>	0,409**	0,080	5,140	0,000	0,253	0,565
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	-0,508**	0,078	-6,530	0,000	-0,660	-0,355
<i>Arts, spectacles et loisirs</i>	0,650**	0,076	8,520	0,000	0,500	0,800
<i>Services d'hébergement et de restauration</i>	0,540**	0,074	7,320	0,000	0,395	0,684
<i>Autres services (sauf les administrations publiques)</i>	0,039	0,075	0,520	0,603	-0,108	0,186
Nombre d'employés						
<i>0</i>	-	-	-	-	-	-
<i>De 1 à 2</i>	-0,679**	0,015	-45,460	0,000	-0,708	-0,649
<i>De 3 à 4</i>	-0,545**	0,016	-33,170	0,000	-0,578	-0,513
<i>De 5 à 7</i>	-0,552**	0,017	-32,180	0,000	-0,586	-0,519
<i>De 8 à 9</i>	-0,531**	0,023	-22,690	0,000	-0,577	-0,485
<i>De 10 à 14</i>	-0,510**	0,020	-25 000	0,000	-0,550	-0,470
<i>De 15 à 24</i>	-0,530**	0,023	-23,520	0,000	-0,574	-0,486
<i>De 25 à 49</i>	-0,661**	0,028	-23,820	0,000	-0,716	-0,607
<i>De 50 à 99</i>	-0,908**	0,045	-20,020	0,000	-0,997	-0,819
<i>De 100 à 2 499</i>	-1,285**	0,070	-18,330	0,000	-1,422	-1,148
<i>2 500 et plus</i>	0,000	(vide)	-	-	-	-
Âge						
<i>1</i>	-	-	-	-	-	-
<i>2</i>	0,630**	0,031	20 400	0,000	0,569	0,690

3	0,526**	0,027	19,590	0,000	0,473	0,579
4	0,452**	0,027	16,670	0,000	0,399	0,505
5	0,431**	0,027	15,780	0,000	0,378	0,485
6	0,423**	0,028	15 200	0,000	0,369	0,478
7	0,356**	0,029	12,290	0,000	0,300	0,413
8	0,336**	0,030	11,280	0,000	0,277	0,394
9	0,294**	0,031	9,520	0,000	0,233	0,354
10	0,252**	0,032	7 800	0,000	0,189	0,316
11	0,291**	0,032	9,010	0,000	0,227	0,354
12	0,295**	0,033	8,840	0,000	0,229	0,360
13	0,210**	0,036	5,870	0,000	0,140	0,280
14	0,259**	0,034	7,690	0,000	0,193	0,325
15	0,202**	0,036	5,640	0,000	0,132	0,272
<i>De 16 à 19</i>	0,168**	0,026	6,360	0,000	0,116	0,220
<i>De 20 à 24</i>	0,145**	0,027	5,430	0,000	0,092	0,197
<i>De 25 à 29</i>	0,046*	0,027	1 700	0,088	-0,007	0,099
<i>30 ans et plus</i>	-	-	-	-	-	-
Province						
<i>Atlantique</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Québec</i>	0,096**	0,030	3,150	0,002	0,036	0,155
<i>Ontario</i>	0,384**	0,029	13,330	0,000	0,328	0,441
<i>Manitoba</i>	0,108**	0,045	2,370	0,018	0,019	0,197
<i>Saskatchewan</i>	-0,133**	0,052	-2,540	0,011	-0,236	-0,030
<i>Alberta</i>	0,414**	0,030	13 700	0,000	0,355	0,474
<i>Colombie-Britannique</i>	0,026	0,032	0,830	0,404	-0,036	0,089
<i>logRevenus₁₉</i>	0,127**	0,005	26,650	0,000	0,118	0,136
<i>RatioEndettementTotal₂₀</i>	0,259**	0,006	45,750	0,000	0,248	0,270
Autre intervention gouvernementale	0,773**	0,024	32,640	0,000	0,726	0,819

Nombre d'observations = 718 520

RV χ^2 (53) = 16 637,44

Prob > χ^2 = 0

Pseudo R^2 = 0,190

Logarithme du rapport de vraisemblance = -35 519,86

* Indique un seuil de signification de 10 %.

** Indique un niveau de signification de 5 %.

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau A6 : Résultats du test d'équilibre

Variable	Moyenne			Test t		V(T)/V(C)
	Traité	Contrôlé	Biais en %	t	p>t	
Industrie						
<i>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Services publics, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</i>	0,00677	0,00627	0,6	0,39	0,694	-
<i>Construction</i>	0,0638	0,06067	1	0,82	0,413	-
<i>Fabrication</i>	0,04537	0,044	0,6	0,42	0,673	-
<i>Commerce de gros</i>	0,04537	0,04638	-0,5	-0,3	0,762	-
<i>Commerce de détail</i>	0,091	0,0895	0,5	0,33	0,74	-
<i>Transports et entreposage</i>	0,0356	0,03685	-0,5	-0,42	0,672	-
<i>Industrie de l'information et industrie culturelle</i>	0,01567	0,01517	0,4	0,26	0,797	-
<i>Finance et assurances</i>	0,01078	0,00877	1,4	1,29	0,198	-
<i>Services immobiliers et services de location et de location à bail</i>	0,03184	0,03259	-0,4	-0,27	0,788	-
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	0,08185	0,08611	-1,3	-0,97	0,332	-
<i>Gestion de sociétés et d'entreprises</i>	0,00163	0,00188	-0,5	-0,38	0,705	-
<i>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</i>	0,06042	0,06029	0,1	0,03	0,973	-
<i>Services d'enseignement</i>	0,02833	0,02795	0,3	0,14	0,886	-
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	0,02143	0,02181	-0,2	-0,16	0,87	-
<i>Arts, spectacles et loisirs</i>	0,06405	0,05691	3,7	1,89	0,058	-
<i>Services d'hébergement et de restauration</i>	0,319	0,33166	-3,4	-1,71	0,088	-
<i>Autres services (sauf les administrations publiques)</i>	0,07333	0,06869	1,8	1,14	0,254	-
Nombre d'employés						
<i>0</i>	-	-	-	-	-	-
<i>De 1 à 2</i>	0,13675	0,1365	0,1	0,05	0,963	-
<i>De 3 à 4</i>	0,12359	0,12184	0,5	0,34	0,736	-
<i>De 5 à 7</i>	0,12309	0,13324	-3,1	-1,92	0,055	-
<i>De 8 à 9</i>	0,05565	0,05829	-1,2	-0,72	0,473	-
<i>De 10 à 14</i>	0,09	0,0905	-0,2	-0,11	0,912	-
<i>De 15 à 24</i>	0,07558	0,07245	1,3	0,76	0,45	-
<i>De 25 à 49</i>	0,04349	0,04337	0,1	0,04	0,969	-
<i>De 50 à 99</i>	0,01103	0,01316	-1,7	-1,23	0,218	-
<i>De 100 à 2499</i>	0,00376	0,00539	-1,8	-1,53	0,127	-
<i>2500 et plus</i>	-	-	-	-	-	-
<i>logRevenus₁₉</i>	13,387	13,35	2,4	1,6	0,109	1,09*

<i>RatioEndettementTotal</i> ₂₀	1,2302	1,2692	-5,2	-2,62	0,009	0,64*
Âge						
<i>1</i>	-	-	-	-	-	-
<i>2</i>	0,06017	0,06167	-0,7	-0,4	0,691	-
<i>3</i>	0,0999	0,09802	0,7	0,4	0,691	-
<i>4</i>	0,091	0,08649	1,8	1	0,316	-
<i>5</i>	0,08423	0,08636	-0,8	-0,48	0,63	-
<i>6</i>	0,07471	0,07947	-2	-1,13	0,259	-
<i>7</i>	0,05904	0,05666	1,1	0,64	0,519	-
<i>8</i>	0,05327	0,05766	-2	-1,21	0,226	-
<i>9</i>	0,04337	0,04262	0,4	0,23	0,815	-
<i>10</i>	0,03597	0,03823	-1,2	-0,75	0,451	-
<i>11</i>	0,0371	0,03522	1	0,64	0,525	-
<i>12</i>	0,03359	0,03058	1,7	1,08	0,281	-
<i>13</i>	0,02469	0,02557	-0,5	-0,35	0,723	-
<i>14</i>	0,03046	0,03372	-1,8	-1,17	0,243	-
<i>15</i>	0,02457	0,02607	-0,9	-0,6	0,545	-
<i>De 16 à 19</i>	0,07496	0,07333	0,6	0,39	0,694	-
<i>De 20 à 24</i>	0,06844	0,06518	1,2	0,82	0,41	-
<i>De 25 à 29</i>	0,05866	0,05916	-0,2	-0,13	0,893	-
<i>30 ans et plus</i>	0,04588	0,044	0,7	0,57	0,567	-
Province						
<i>Atlantique</i>	-	-	-	-	-	-
<i>Québec</i>	0,15142	0,14728	1,1	0,73	0,464	-
<i>Ontario</i>	0,52294	0,52469	-0,4	-0,22	0,824	-
<i>Manitoba</i>	0,01604	0,01655	-0,3	-0,25	0,803	-
<i>Saskatchewan</i>	0,00902	0,01003	-0,8	-0,65	0,514	-
<i>Alberta</i>	0,18902	0,18075	2,2	1,35	0,178	-
<i>Colombie-Britannique</i>	0,08711	0,09087	-1,1	-0,83	0,404	-
Autre intervention gouvernementale	0,97067	0,97456	-1,2	-1,5	0,133	-

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Annexe B : Résumé des statistiques (après l'ASP)

Tableau B1 : Statistiques sur la taille de l'effectif, les revenus et le ratio d'endettement (après l'ASP)

	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
	<i>Moyenne</i>	<i>Moyenne</i>
Taille moyenne de l'effectif (2019)	11,82	13,50
Taille moyenne de l'effectif (2020)	10,36	9,25
Revenus (2019)	3 529 988,00 \$	1 866 936,00 \$
Revenus (2020)	3 370 112,00 \$	1 131 248,00 \$
Ratio d'endettement total en 2020	0,70	1,23

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau B2 : Pourcentage d'utilisation d'autres programmes de soutien gouvernementaux en réponse à la COVID-19 (après l'ASP)

	Non-bénéficiaires du PCSTT (%)	Bénéficiaires du PCSTT (%)
SSUC	44,7	80,6
CUEC	65,4	88,6
AUCLC	7,2	43,8
N'importe laquelle de ces interventions gouvernementales	74,2	97,1

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.

Tableau B3 : Caractéristiques des entreprises bénéficiant du PCSTT ou qui n'en bénéficient pas

	Non-bénéficiaires du PCSTT	Bénéficiaires du PCSTT
Âge		
Âge moyen en 2021	14,9	11,1
Province (%)		
Atlantique	4,9	2,4
Québec	21,9	15,1
Ontario	37,8	52,3
Manitoba	2,7	1,6
Saskatchewan	2,5	0,9
Alberta	14,0	18,9
Colombie-Britannique	16,2	8,7

Industrie (%)		
<i>Agriculture, foresterie, pêche et chasse</i>	0,6	0,4
<i>Services publics, extraction minière, exploitation en carrière, et extraction de pétrole et de gaz</i>	0,8	0,7
<i>Construction</i>	15	6,4
<i>Fabrication</i>	5,3	4,5
<i>Commerce de gros</i>	4,9	4,5
<i>Commerce de détail</i>	10	9,1
<i>Transports et entreposage</i>	7,5	3,6
<i>Industrie de l'information et industrie culturelle</i>	1,3	1,6
<i>Finance et assurances</i>	2,9	1,1
<i>Services immobiliers et services de location et de location à bail</i>	4,4	3,2
<i>Services professionnels, scientifiques et techniques</i>	15,5	8,2
<i>Gestion de sociétés et d'entreprises</i>	0,4	0,2
<i>Services administratifs, services de soutien, services de gestion des déchets et services d'assainissement</i>	4,5	6,0
<i>Services d'enseignement</i>	1,0	2,8
<i>Soins de santé et assistance sociale</i>	11,1	2,1
<i>Arts, spectacles et loisirs</i>	1,4	6,4
<i>Services d'hébergement et de restauration</i>	6,6	31,9
<i>Autres services (sauf les administrations publiques)</i>	6,8	7,3
Total	100	100

Sources : Statistique Canada, FMLCN ; Statistique Canada, Ouvertures et fermetures mensuelles d'entreprises, et données du PCSTT.